

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 14 avril 2026 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #4 - Vincent Beaudoin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

74-04-26

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en reportant à une séance ultérieure le point 5.04 Acceptation des vacances des employés municipaux.

Monsieur Vincent Beaudoin, conseiller au siège # 4 divulgue son intérêt dans le sujet de la résolution # 78-14-26 puisqu'il est propriétaire du lot # 6 117 336.

75-04-26

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026 ainsi que les séances extraordinaires du 24 et 26 mars 2026 ainsi que le 7 avril 2026 soient adoptés et signés tel que présentés aux membres du conseil municipal.

Le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

76-04-26

4.1 - Dépôt, acceptation et autorisation des comptes payables

Comptes à ratifier : **14 496.35 \$**

Comptes à payer : **205 293.28 \$**

Il est proposé par M. Étienne Vigneault, appuyé et résolu de ratifier les comptes payés en avril 2026 et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de **219 789.63\$**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

77-04-26

5.1 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 6 117 011 DU PROPRIÉTAIRE M. DANIEL MARCOUX.

ATTENDU que le demandeur souhaite faire accepter le bâtiment qu'il utilise pour faire bouillir son eau érable à Sainte-Sophie-d'Halifax;

ATTENDU que le demandeur occupe le bâtiment depuis l'année 2005;

ATTENDU que le bâtiment est utilisé comme une cabane à sucre dans sa structure et ses installations;

ATTENDU que des permis ont été émis pour la construction du bâtiment en 2005;

ATTENDU que la demande vise à régulariser l'utilisation du bâtiment et l'occupation des lieux à Sainte-Sophie-d'Halifax.

ATTENDU qu'une demande d'autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour cette régularisation;

ATTENDU que cette demande n'aurait aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Goulet et résolu à l'unanimité;

D'APPUYER LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 6 117 011 DU PROPRIÉTAIRE M. DANIEL MARCOUX

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

78-04-26

5.2 - DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE POUR LE LOT 6 117 336 DU PROPRIÉTAIRE M. VINCENT BEAUDOIN

M. Vincent Beaudoin, conseiller, s'abstient de participer aux délibérations sur la présente résolution.

ATTENDU que le demandeur souhaite construire une résidence pour sa fille qui travaille sur la ferme acéricole à Sainte-Sophie-d'Halifax;

ATTENDU que le demandeur est un agriculteur au sens de la loi;

ATTENDU que la loi permet une construction de résidence pour les enfants ou les employés d'un agriculteur à son article 40;

ATTENDU que la demande est pour une utilisation autre qu'agricole;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation de la CPTAQ a été faite pour cette demande;

ATTENDU que cette demande n'aurait aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Jolibois et résolu à la majorité des membres présents pouvant voter sur cette résolution

D'APPUYER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE POUR LE LOT 6 117 336 DU PROPRIÉTAIRE M. VINCENT BEAUDOIN

79-04-26

5.3 - Mandat au Service d'Ingénierie de la MRC : Aménagement du Fossé du 8e Rang Nord"

ATTENDU QUE la gestion des eaux de ruissellement et l'entretien des fossés sont

essentiels pour la sécurité publique et la protection de l'environnement le fossé du 8e rang nord nécessite des travaux d'aménagement pour améliorer son efficacité hydrologique et prévenir l'érosion;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC possède l'expertise nécessaire pour réaliser cette mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duperron, et appuyé à l'unanimité que ce conseil municipal :

Mandate le service d'ingénierie de la MRC de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance bureau et chantier pour des travaux d'aménagement d'une section du fossée du 8e rang Nord tel que décrit dans leur offres de services daté du 25 mars 2026, pour la somme de 4250\$ et autorise Jean Langelier directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité la dite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

80-04-26

5.4 - Acceptation des vacances des employés municipaux

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

81-04-26

5.5 - Demande de commandite- 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme reconnu qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes et dans la population en général;

ATTENDU QUE l'événement du 1000 km constitue une activité d'envergure mobilisant des équipes cyclistes au profit de la jeunesse;

ATTENDU QUE l'équipe les Molait participera à l'édition 2026 du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE cette participation contribue à promouvoir l'activité physique, la persévérance et la santé au sein de la communauté;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager les initiatives locales favorisant les saines habitudes de vie et le rayonnement de ses citoyens;

ATTENDU QUE l'école Immaculée recevra des équipements sportifs à la suite de l'événement si les objectifs financiers sont atteints, ce qui contribuera directement au bien-être et à l'activité physique des jeunes de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Beaudoin,
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax accorde une commandite d'un montant de 500\$ à l'équipe Molait dans le cadre de sa participation au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

82-04-26

5.6 - Changement d'échelon salarial pour madame Christine Morneau

Attendu que le Manuel de l'employé et politique salariale 2022-2026 prévoit à l'Annexe 2 que la progression salariale se poursuit en changeant d'échelon une fois par année soit le 1^{er} mai;

Attendu que madame Christine Morneau, adjointe administrative a été embauchée le 15 mai 2024 par la résolution 920-05-24;

Attendu que madame Morneau a cumulé 2 années de services le 15 mai 2026 ;

Il est proposé par M. Pierre Gosselin

et résolue à l'unanimité

Que le salaire de madame Morneau corresponde à l'échelon 3, de la classe 3 de la grille salariale du Manuel de l'employé et politique salariale 2022-2026 à compter du 11 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

83-04-26

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

par intérim

Jean Langelier
Directeur général et greffier et résorier